

ACQUISITION terrain RATINAUD à la Montagne pour constructio  
d'école.

Le MAIRE donne lecture de la lettre du Service des Domaines

Département  
de la Réunion

-----  
Direction  
de St-Denis

-----  
n° 1959 D  
-----

MINISTRE des FINANCES

-----  
DIRECTION GENERALE des IMPOTS  
(Enregistrement)  
et SERVICE des DOMAINES  
-----

Saint-Denis, le 7 Août 1957

Le Directeur des Domaines p.i.

à Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS

Objet: Détermination de la valeur vénale de la propriété  
de Marc RATINAUD.

REPER/ Votre lettre n° 438 du 2 Juillet 1957.

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence vous avez bien voulu me demander mon avis relativement à la valeur vénale de la propriété Marc RATINAUD a la Montagne dont votre Commune envisage l'acquisition en vue d'y installer une école.

Après enquête par mes services, j'ai l'honneur de vous faire connaître, sous réserve de l'approbation du Service Central des Domaines que cet immeuble pourrait être évalué, savoir:

- le terrain (2 ha à 200Fs) .....	4.000.000.-
- la villa et ses dépendances .....	5.000.000.-
- le petit magasin en bordure de la route .....	1.000.000.-

Soit pour l'ensemble: DIX MILLIONS de FRANCS C.F.A. .... 10.000.000.-  
=====

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

Le Directeur p.i.,  
Signé: ILLISIBLE.

Connaissance en a été donnée à M. RATINAUD qui nous a fait parvenir la lettre suivante:

Marc RATINAUD  
St-Denis  
-----

Saint-Denis, le 16 Septembre 1957

Monsieur le MAIRE de la VILLE de SAINT-DENIS

Saint-Denis

Réf. V/ lettre n° 538

Monsieur le Maire,

Contrairement à ma lettre du 14 Août dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'accepte les prix fixés par le Service des Domaines pour ma propriété de la Montagne dont votre Commune envisage l'acquisition en vue d'y installer une école, savoir:

- le terrain: (2 ha à 200 Fr) .....	4.000.000
- la villa et ses dépendances .....	5.000.000
- le petit magasin en bordure de la route ...	1.000.000

Soit pour l'ensemble: DIX MILLIONS de FRANCS  
C.F.A. .... 10.000.000  
=====

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre décision dès que possible.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

Signé: RATINAUD.

Le MAIRE. - Monsieur l'architecte s'est rendu sur les lieux en compagnie de Monsieur le Vice-Recteur et de Monsieur LEGROS. Ils ont visité les bâtiments et ont étudié sur les possibilités d'installation d'une école. Voulez-vous, Monsieur l'Architecte nous donner quelques explications.

M. LEJEUNE. - La propriété de M. RATINAUD comprend un terrain libre et une maison que Monsieur le Vice-Recteur propose de transformer en école. Pour l'avenir il serait souhaitable qu'on construise des classes réglementaires et qu'on aménage la maison existante en deux ou trois logements pour les institutrices. Le petit magasin, à mon avis, n'est pas utile mais pourrait servir de cuisine ou de cantin et celui situé en bordure de la route pourrait servir de salle de consultations.

Mme AMELIN. - Quel immeuble RATINAUD, Monsieur le Maire?

Le MAIRE. - C'est la maison principale de Monsieur RATINAUD.

M. LEGROS. - En l'état actuel, on peut y faire six classes.

M. LEJEUNE. - La transformation est facile.

Mme AMELIN. - Monsieur le Maire, à moins de 500 mètres en dessous nous avons acheté un terrain 3.500.000 Fr, le terrain LELIEVRE, donc les deux écoles seront à côté. D'autre part, une école située dans un tournant n'est pas du tout favorable pour les gosses. A l'époque on avait refusé de construire une école près du Petit Marché parce qu'il y a là une circulation intense et aujourd'hui on nous propose une école dans un tournant.

M. LEJEUNE. - On peut accéder autrement que dans le tournant.

M. GUINOT. - A la lumière de cette discussion, je vois que l'unanimité ne se fera pas sur le terrain RATINAUD. Aussi je demanderai à mes collègues de renvoyer cette affaire devant la commission qui se rendra sur les lieux pour examiner le bien fondé de ces demandes et nous allons reconsidérer la question lors de la prochaine session, en décembre probablement et si cette affaire ne se révèle pas intéressante pour la Commune, personne n'a intérêt à ce qu'elle soit faite, on cherchera ailleurs. Ceci pour donner quelques apaisements à tout le monde et je demande à mes collègues de voter cette proposition.

Mme AMELIN. - Oui, renvoyons cette affaire.

M. MESNIER. - En attendant, les enfants n'ont pas d'école.

Le MAIRE. - Etes vous d'accord pour qu'on renvoie cette affaire.  
Adopté à l'unanimité.